

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-26 à D2024-32		
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 36 DU 23 SEPTEMBRE 2024

7 questions, numérotées de D2024-26 à D2024-32

PROCES-VERBAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Brigitte LEVOYER

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Madame Anne-Marie EYOT	Monsieur Olivier CHESNAIS	Ensemble de la séance
	Brigitte LEVOYER	Monsieur Bruno ASSELOT	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2024-26 à D2024-32	6
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
16.09.2024	17h05	Sylvie MALOIZEL	18h35	

Vice-Président Bruno ASSELOT	Secrétaire de séance Sylvie MALOIZEL <i>Directrice</i>
---------------------------------	--

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Flers

du 23 SEPTEMBRE 2024

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de Délibération
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Juin 2024	D2024-26
2.	Noël Solidaire	D2024-27
3.	Convention avec l'UC-IRSA	D2024-28
4.	Convention relative à la mise en œuvre du projet Mieux Manger Pour Tous – Avenant n°1	D2024-29
5.	Action de formation « Ma Com' au top » - Convention avec la Mission Locale des Jeunes du Bocage	D2024-30
6.	Acceptation d'un don en numéraire du service objets trouvés de la Ville	D2024-31
7.	Compte-rendu des décisions prises par délégations – Aides facultatives et Aides Légales ; Téléassistance, Domiciliations	D2024-32
8.	Questions diverses	

Délibération concernée	ANNEXES
D2024-26	➤ Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 Juin 2024
D2024-27	➤ Spectacle « La jeunesse du Père Noël avant de devenir Père Noël »
D2024-28	➤ Convention l'UC-IRSA
D2024-29	➤ Convention relative à la mise en œuvre du projet Mieux Manger Pour Tous – Avenant n°1
D2024-30	➤ Convention avec la Mission Locale des Jeunes du Bocage
D2024-32	➤ Tableau des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Téléassistance, Domiciliations

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	36	23.09.2024	Ouverture de la séance

Le Vice-Président, **Bruno ASSELOT**, ouvre la séance qu'il préside en l'absence du Président excusé.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	36	23.09.2024	D2024-26

OBJET	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2024
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°35 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 17 Juin dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 Juin 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	36	23.09.2024	D2024-27

OBJET	NOEL SOLIDAIRE
-------	-----------------------

VS

Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, un spectacle de Noël solidaire est proposé en commun par le CCAS et les deux Maisons d'activités, avec la participation des associations caritatives que sont le Secours Catholique, Solidarité Bocage, Les Restaurants du cœur et le Secours Populaire. Cette organisation permet de réunir davantage de familles mais également de leur offrir un spectacle de qualité.

Ainsi, **le mercredi 11 décembre 2024**, un après-midi sur le thème de Noël sera organisé à la salle du Forum. Le spectacle s'intitule « La jeunesse du Père Noël avant de devenir Père Noël » et sera proposé par Tohu Bohu. Il s'agit d'un spectacle participatif, familial et intergénérationnel.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	SARL TOHU BOHU 4 rue Pasteur 14000 CAEN Représenté par Karim HASSANI N° SIRET : 452 012 321 00033 APE : 9001Z
Prestation	« SPECTACLE La jeunesse du Père Noël avant de devenir Père Noël »
Coût	759 euros TTC, répartis comme suit : - 253 euros TTC pour le CCAS - 253 euros TTC pour la maison d'activités St Michel - 253 euros TTC pour la maison d'activités Emile Halbout

A l'issue du spectacle d'une durée de 45 minutes, un goûter sera offert et des animations proposées. Les dépenses liées au goûter seront également supportées par les 3 structures et divisées en trois parts égales. Une borne à selfie sera louée et le coût sera également réparti en 3, soit 96.66 € par structure.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1- PRENDRE ACTE** de l'organisation du spectacle de Noël 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Monsieur ASSELOT ajoute que ce Noël est toujours très apprécié par les participants. **Monsieur CHESNAIS** souligne le caractère peu excessif du spectacle.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	36	23.09.2024	D2024-28

OBJET	CONVENTION AVEC L'UC-IRSA
-------	----------------------------------

SM

Chers Collègues,

L'UC-IRSA est un organisme de prévention santé qui a, entre autres, pour mission de réaliser gratuitement des examens de prévention en santé pour toute personne affiliée à la sécurité sociale.

Afin de promouvoir ces examens de prévention, notamment auprès d'un public éloigné du système de santé et/ou en situation de précarité, l'UC-IRSA propose au CCAS de Flers la signature d'une convention.

Concrètement, le CCAS s'engage à assurer la promotion de l'examen de prévention santé et à faciliter l'inscription des publics concernés. De son côté, l'UC-IRSA assure une information auprès de l'équipe du CCAS et auprès du public et désigne un interlocuteur unique pour faciliter les échanges.

Cette convention sera valorisée dans le Contrat Local de Santé.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - **AUTORISER** Monsieur le Vice-Président à signer la convention avec l'UC-IRSA.

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Madame MALOIZEL explique que l'UC-IRSA est intervenue ce jeudi 19 septembre dans les locaux de l'épicerie pour présenter l'examen de prévention santé : 4 personnes ont accepté de s'inscrire pour réaliser cet examen. **Monsieur CHESNAIS** aimerait que l'UC-IRSA puisse également intervenir aux Restos du Cœur. **Monsieur ASSELOT** souligne l'importance de la prévention. Lorsqu'il était président de Solidarité Bocage, il avait fait venir le mammobile dans le cadre de la prévention des cancers du sein : 5 cancers avaient ainsi pu être détectés.

Madame MALOIZEL ajoute que l'examen de l'UC-IRSA a changé : la prise de sang n'est plus le premier acte. L'examen commence désormais par un entretien avec une infirmière puis un médecin qui peut prescrire la prise de sang. L'UC-IRSA invite également le CCAS a positionné des personnes qui, faute de médecin traitant, n'ont pas vu de médecin depuis plus d'un an : cela leur permettra d'avoir un bilan de santé. **Monsieur ASSELOT** rappelle que le manque de médecin est une problématique importante.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	36	23.09.2024	D2024-29

OBJET	CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MIEUX MANGER POUR TOUS – AVENANT n°1
-------	--

SM

Chers Collègues,

Dans sa séance du D2023-29 du 6 novembre 2023, le Conseil d'Administration a autorisé la signature des conventions relatives au projet Mieux Manger pour Tous. Pour rappel, ce projet, entièrement financé par l'Etat, ambitionne de rendre l'alimentation saine et locale accessible à tous en agissant à trois niveaux :

- Améliorer la qualité nutritionnelle des produits distribués dans les structures d'aide alimentaire en développant des alliances avec des producteurs locaux
- Transformer durablement les habitudes alimentaires des familles en précarité en les accompagnant sur un programme d'ateliers cuisine et de visites de producteurs locaux, assorti d'un don de chèques « alimentation durable »
- Expérimenter une caisse commune, dans une logique de sécurité sociale alimentaire qui touchera un ensemble de ménages représentatifs de la ville de Flers.

Sur ce dernier point notamment, le CCAS collabore avec la Coop des Territoire. La convention de partenariat, conclue le 20 mars 2024, comprenait notamment le financement d'un poste d'animateur de la caisse commune sur une durée de 23 mois. Toutefois, les contrats de travail proposés par la Coop des Territoires ne pouvant excéder 18 mois, les parties souhaitent revoir à la baisse la somme allouée à la Coop des Territoires et modifier le calendrier de versement des sommes allouées. Ces modifications font l'objet de l'avenant n°1, auquel est annexé le budget modifié.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Vice-Président à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre du projet Mieux Manger Pour tous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Monsieur ASSELOT rappelle les objectifs du projet et le pourquoi de l'avenant puis demande à **Madame MALOIZEL** de faire un point d'étape sur l'axe « expérimentation d'une caisse alimentaire commune ». Entre avril et juillet, plusieurs séances de travail ont eu lieu avec des habitants de Flers et des communes aux alentours. Le principe de la sécurité sociale de l'alimentation est que chacun paie en fonction de ses ressources et reçoit en fonction de ses besoins. Lors de l'atelier qui a eu lieu début juillet, une simulation a été proposée avec la vingtaine de personnes présentes. Tout d'abord, les participants ont dû estimer le prix d'un panier de produits bios et locaux. La valeur réelle du panier était de 25 €, certains l'imaginaient plus cher, d'autres moins cher. Puis, en se basant sur les grilles d'auto-détermination de la caisse alimentaire commune, les personnes étaient invitées à déterminer le montant de la cotisation qu'il serait prêt à mettre pour avoir l'équivalent de 4 paniers par mois, soit 100 €. Les grilles s'appuyaient sur 3 indicateurs : les ressources, le niveau de vie et le budget alimentaire. Lors de cette simulation, la caisse était déficitaire de 70 € seulement et permettaient à 9 personnes en précarité de bénéficier de 100 € chacune par mois. Cette simulation est donc très encourageante pour la suite. Mardi 17 septembre a eu lieu l'atelier de rentrée : de nouvelles personnes se sont mobilisées et il y a désormais un noyau dur d'une dizaine de personnes qui va devoir avancer plus concrètement sur différentes questions pour rendre la caisse alimentaire opérationnelle au 1^{er} trimestre 2025. Les points à travailler sont les suivants

- quels sont les producteurs / commerçants chez qui les membres de la caisse commune pourront s'approvisionner ?
- comment seront déterminés les membres de la caisse commune ?
- le montant de la cotisation sera-t-il prédéterminé en fonction des ressources ou d'un autre critère ? ou librement déterminé à partir de grilles comme à Montpellier ?
- quels moyens de paiement sera utilisé ? La monnaie régionale ROLLON ?

Monsieur BRISSET souligne la fiabilité de la monnaie ROLLON portée par le Conseil Régional.

Madame MALOIZEL explique que si le ROLLON est choisi, il faudra pouvoir délimiter son usage dans le cadre de la caisse alimentaire afin que l'argent soit bien utilisé pour des produits alimentaires.

Madame MALOIZEL fait également un point d'avancement sur les deux autres axes. Concernant l'axe « modifier durablement les habitudes alimentaires des personnes en précarité », le deuxième cycles d'ateliers cuisine commence. Enfin l'axe « améliorer l'approvisionnement des associations caritatives en développant des alliances locales avec des producteurs », axe confié à l'AIFR, avance plus difficilement.

Monsieur ASSELOT complète en indiquant que la coordination des acteurs de l'aide alimentaire se poursuit, mais sans le Secours Populaire qui a manqué plusieurs réunions. Il salue le travail des bénévoles de l'antenne de Flers mais la direction est à Argentan et semble peu s'intéresser à cette coordination. **Monsieur ASSELOT** explique qu'un achat de poissons surgelés, partagé entre le CCAS et Solidarité Bocage est prévu. En revanche, la plateforme Phenix qui proposait des dons de

produits alimentaires ne propose plus rien d'intéressant et préfère vendre à des soldeurs. **Monsieur CHESNAIS** confirme que les ramasses de dons alimentaires sont de plus en plus complexes. **Monsieur BRISSET** demande si c'est la nature des produits ramassés qui pose problème ou bien la quantité. **Monsieur CHESNAIS** explique que les grandes surfaces gèrent leur stock en flux tendus, préférant parfois laisser un produit en rupture pour que le consommateur se reporte sur un produit encore en stock. De plus, les grandes surfaces proposent à la vente à prix réduits les produits en date courte. Il ajoute que la Boulangerie Ange, depuis son ouverture, donne une énorme quantité de pains et pâtisseries. Les Restos du Cœur y passent le lundi et le jeudi et Solidarité Bocage le mardi et vendredi. Il précise que tous les produits sont confectionnés sur place, rien n'est congelé. **Monsieur CHESNAIS** rappelle également que les associations d'aide alimentaires sont soumises à des contrôles sanitaires réguliers et parfois très pointilleux.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	36	23.09.2024	D2024-30

OBJET	ACTION DE FORMATION « MA COM' AU TOP » - CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE DES JEUNES DU BOCAGE
-------	--

SM

Chers Collègues,

La Mission Locale du Pays du Bocage est chargée de mettre en œuvre le Contrat d'Engagement Jeune, un dispositif d'Etat qui vise à insérer socialement et professionnellement les jeunes sortis du système scolaire. Dans le cadre de ce contrat, les jeunes doivent effectuer 15h d'activités par semaine : démarche d'emploi, action de formation, heures de bénévolat... La Mission Locale sollicite ainsi les partenaires du territoire pour proposer des actions aux jeunes.

Le CCAS développe depuis quelques années des actions collectives d'insertion sociale visant notamment à remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi. Elles sont animées en tout ou partie par une conseillère en économie sociale et familiale. Ces actions sont ouvertes à toutes personnes, y compris les jeunes accompagnés par la Mission Locale. Toutefois, elles s'inscrivent sur un temps long peu compatible avec le Contrat d'Engagement Jeune.

En 2022, le CCAS a proposé à la Mission Locale de monter une action spécifique pour les jeunes en Contrat d'Engagement Jeunes, intitulée « Bien avec soi, bien avec les autres ». Il s'agissait d'une formation de 2 jours à raison de 6h par jour, pour 12 jeunes maximum. Cette session a fait l'objet d'une convention adoptée par délibération lors du Conseil du 15 novembre 2022.

En 2023, le partenariat a été renouvelé. L'action du CCAS, rebaptisée « Ma com' au top » s'inscrivait alors dans un programme plus large intitulé « Bien avec soi, bien avec les autres », qui fait intervenir différents professionnels.

Les jeunes pouvaient s'inscrire sur l'ensemble du parcours ou bien choisir les thématiques qu'ils souhaitaient approfondir (gestion du stress, alimentation activité physique, image de soi ...). Globalement, les participants ont été satisfaits de ce programme et ont apprécié la diversité des thèmes proposés et le fait de pouvoir partager entre pairs. Les groupes ont généralement été ouverts à 10 - 12 personnes.

Satisfaite de cette formule, la Mission Locale sollicite à nouveau le CCAS pour une nouvelle session en novembre 2024. Elle participera à la prise en charge de la moitié du coût de l'action, soit 500 €.

Pour formaliser ce partenariat, il est proposé la signature d'une nouvelle convention

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR

AUTORISER

Monsieur le Vice-Président à signer la convention ci-annexée

ADOPTE A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Monsieur ASSELOT évoque les Portes-Ouvertes de la Misson Locale qui se sont déroulées la semaine précédente. **Monsieur CHESNAIS** estime qu'il est difficile de mobiliser les jeunes. **Madame MALOIZEL** précise que l'action « Ma Com' au top » a toujours été plébiscitée par les jeunes, à l'inverse de l'atelier-jeu sur le budget qui attire nettement moins.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	36	23.09.2024	D2024-31

OBJET	ACCEPTATION D'UN DON EN NUMERAIRE DU SERVICE OBJETS TROUVES DE LA VILLE
-------	--

SM

Chers collègues,

Le service Objets trouvés de la Ville de Flers souhaite faire don au CCAS de la somme de 90.05 € correspondant au numéraire non identifiable des objets trouvés de l'année 2023.

Vu l'article R123-25-7° du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant que les dons et legs sont des ressources propres au CCAS,

Vu l'article L315-12-12° du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le conseil d'administration doit délibérer sur les dons qui lui sont faits,

Vu l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le président du Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale à accepter, à titre conservatoire, des dons et legs,

Considérant que si le Président du CCAS peut accepter à titre conservatoire les dons et legs, le conseil d'administration doit délibérer pour rendre définitive cette acceptation,

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le don en numéraire de 90.05 € (Quatre-vingt-dix euros et cinq centimes) au CCAS.

INSCRIRE cette somme aux recettes du budget 2024 (LC 81).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	36	23.09.2024	D2024-32

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS
-------	---

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 07 Juin 2024 au 13 Septembre 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	4	1	3	250.00 €
Aide financière sur facture	5		5	973.48 €
Bons alimentaires	18	1	17	860.00 €
Bon carburant	2	1	1	50.00 €
Bon fournitures	153		153	3 825.00 €
Bon sandwich	1		1	Non chiffré
Bon vestimentaire	1		1	25.00 €
Cantine scolaire et dossier PEJ	406		406	Non chiffré
Carte de bus Sésame	294	9	285	Non chiffré
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	77	9	68	Non chiffré
Facture santé				
Nouvelle aide énergie	1		1	206.77 €
FSL Eau – Secours Eau	1	1		Non chiffré
FMIJ	1		1	280.00 €
Microcrédit				Non chiffré
Mutuelle	1		1	186.54 €
FSL gaz	2	2		Non chiffré
FSL électricité	1	1		Non chiffré
Secours eau	3		3	265.88 €
Secours électricité / gaz / charges locatives	11		11	1 178.51 €
Secours Catholique	1		1	10.00 €
Secours fioul				
Séjour voyage	1	1		Non chiffré
Timbre fiscal	1		1	Non chiffré
TOTAL	985	26	959	8 111.18 €

Attributions et radiations de téléassistance signées entre le 07 Juin 2024 et le 13 Septembre 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Aucune installation et **31** résiliations ont été effectuées sur cette période.

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 07 Juin 2024 et le 13 Septembre 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, **38** attributions et **26** résiliations d'élection de domicile ont été signées, portant le nombre de domiciliés à **110** personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION :

Concernant les aides rejetées, **Monsieur ASSELOT** souligne que les refus est souvent liés à un QF supérieur.

Monsieur ASSELOT fait état de la saturation du 115, dispositif d'hébergement d'urgence, qui rend le travail du CCAS difficile quand aucune solution ne peut être trouvée. **Monsieur CHESNAIS** demande si le centre d'hébergement des Ukrainiens ferme au 31 décembre, car les salariés de COALLIA ont évoqué le fait que leur contrat se terminait au 31 décembre. **Madame MALOIZEL** explique avoir eu un échange le jour-même avec la directrice adjointe de COALLIA. Aujourd'hui les services de l'Etat ne savent pas dire si le dispositif d'hébergement se prolongera au-delà du 31 décembre.

Concernant les bons alimentaires accordés, **Monsieur CHESNAIS** relève que plusieurs attributions sont liées à des fins de droit au chômage. **Madame MARIE ARNOUX** ajoute que ces situations risquent de se multiplier. **Monsieur CHESNAIS** informe des difficultés chez FORVIA : la nouvelle chaîne de montage n'arrivera pas à Flers alors que les travaux ont été faits. Elle sera délocalisée. **Monsieur BRISSET** pointe le fait que les charges salariales ne permettent pas à la France d'être concurrentielle avec l'Asie. Il précise toutefois ne pas vouloir niveler par le bas. Le consommateur a un rôle à jouer : en achetant des produits d'Asie à pas cher, on cautionne le système.

Madame MARIE ARNOUX s'interroge sur les raisons pour lesquelles une famille accompagnée par COALLIA n'a pas reçu l'allocation de rentrée scolaire. **Madame MALOIZEL** explique qu'il peut s'agir d'une famille ayant une demande d'asile. Ce statut n'ouvre pas droit aux prestations de la CAF. Il peut également s'agir d'une famille arrivée dans le cadre d'une réunification familiale : le père a obtenu le statut de réfugié et fait venir sa femme et ses enfants, lesquels ont automatiquement le statut de réfugiés. Toutefois, la CAF met un certain temps à enregistrer les membres de la famille et certains passent ainsi à côté de l'allocation de rentrée scolaire. **Monsieur CHESNAIS** informe que les Restos du Cœur peuvent prendre en charge l'assurance scolaire, auprès de la MAE, des familles inscrites aux Restos.

Concernant les dossiers d'aide légale transmises pour décision au Conseil Départemental, **Monsieur ASSELOT** indique que le CCAS a émis un avis défavorable sur un dossier, en raison de placements d'épargne de plus de 100 000 €. Les administrateurs relèvent le coût des EHPAD, qui avoisinent les 2 000 € mensuels.

Concernant la télésistance, **Madame MALOIZEL** indique qu'il reste une quarantaine d'abonnés et que les retours concernant Orne Téléassistance sont bons, ce que confirme **Madame ROBIN MOITRY**. Elle se dit très satisfaite de la prise en charge proposée à une personne âgée qu'elle connaît à Constant Gayet. Au-delà de téléassistance, une évaluation à domicile a été proposée ainsi que certains aménagements.

Concernant les domiciliations, les administrateurs relèvent qu'il y a toujours beaucoup de personnes étrangères qui sont hébergées et qui travaillent à SNV. **Madame MALOIZEL** souligne avoir reçu cet été plusieurs personnes expulsées de leur logement et qui sont arrivées à Flers via le 115. Concernant les radiations, **Madame MALOIZEL** indique que beaucoup de personnes sollicitent une adresse mais ne viennent finalement pas relever leur courrier, ce qui entraîne une radiation après trois mois d'absence. Elle précise qu'il est difficile d'expliquer cette règle au public étranger et qu'elle s'appuie désormais sur des traductions du site Refugies.info pour communiquer cette règle en Pachtou et en persan, les deux langues parlées par les Afghans. **Monsieur CHESNAIS** indique avoir lui aussi beaucoup de problèmes de communication, notamment avec la population ukrainienne et afghane. Il explique que des familles partent mais donnent leur carte d'accès à d'autres personnes, ce qui est difficile à contrôler.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	36	23.09.2024	

OBJET	QUESTIONS DIVERSES
-------	---------------------------

Semaine Bleue

Monsieur ASSELOT présente le programme de la semaine bleue aux administrateurs. **Madame MALOIZEL** indique qu'il leur sera également envoyé par mail.

Achat groupé d'électricité et de gaz

Monsieur ASSELOT informe de la mise en place d'un achat groupé de gaz et d'électricité, ouvert à tous les Flériens. Les pré-inscriptions sont jusqu'au 31 octobre puis le prestataire, Ecodigo, négociera une offre auprès des fournisseurs.

Prochaine séance

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le **Mardi 26 Novembre 2024, à 17 h 00 à la salle du Moulin.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **Monsieur ASSELOT** lève la séance à 18 h 35.